

Mousse PUR - CertiPUR label

EUROPUR a développé le label santé et environnement CertiPUR qui vous permet de promouvoir votre mousse auprès de vos clients en insistant sur les atouts santé et environnement du produit

L'Association Européenne des fabricants de mousses souples en polyuréthane - EUROPUR - lance le label CertiPUR sur le marché pour répondre aux exigences des consommateurs, des autorités, des fabricants, et des ONG sur les substances chimiques non désirées dans les mousses PUR. Cette initiative permet aux fabricants de résoudre cette problématique en utilisant le label CertiPUR.

CertiPUR conduit à des restrictions d'utilisation de certaines substances notamment au regard de leur teneur, de leur migration et des tests d'émissions (voir les détails au verso).

Seuls les laboratoires approuvés par EUROPUR peuvent réaliser des analyses pour le label CertiPUR. Eurofins Product Testing A/S est approuvé par EUROPUR et peut fournir ce certificat avec des rapports en Anglais, ou traduites en Français, en Allemand et en Danois.



Le label CertiPUR s'applique aux mousses PUR seules. D'autres écolabels en Autriche et en Allemagne ont des critères pour les matelas et les meubles capitonnés, qui peuvent contenir de la mousse PUR mais qui est recouverte de textiles.

Une initiative pour la sécurité, la santé et l'environnement des produits en mousses polyuréthane souples

Les restrictions

Migration et extraction

Antimoine (Sb)	0,5 ppm (mg/l)
Arsenic (As)	0.2 ppm (mg/l)
Cadmium (Cd)	0.1 ppm (mg/l)
Chrome total (Cr)	1 ppm (mg/l)
Chrome VI (Cr VI)	<LD*
Cobalt (Co)	0.5 ppm (mg/l)
Cuivre (Cu)	2 ppm (mg/l)
Plomb (Pb)	0.2 ppm (mg/l)
Nickel (Ni)	1 ppm (mg/l)
Mercure (Hg)	0.02 ppm (mg/l)
Sélénium (Se)	0.5 ppm (mg/l)
Tributylétain (TBT)	0.5 ppm (mg/l)
Somme des 6 phthalates	0.01 % (w/w)
2,4-TDA,4,4'-MDA et la somme de 2,4-TDA et 4,4'-MDA	5 ppm (mg/l)

Émissions

Formaldéhyde	0.1 mg/m ³
Toluène	0.5 mg/m ³
Styrène	0.3 mg/m ³
Vinylcyclohexène	<LD*
4-Phenylcyclohexène	<LD*
Butadiène	<LD*
Chlorure de vinyle	<LD*
Hydrocarbures aromatiques	0.5 mg/m ³
Composés Organiques Volatils Totaux	0.5 mg/m ³

*signifie inférieur à la limite de détection

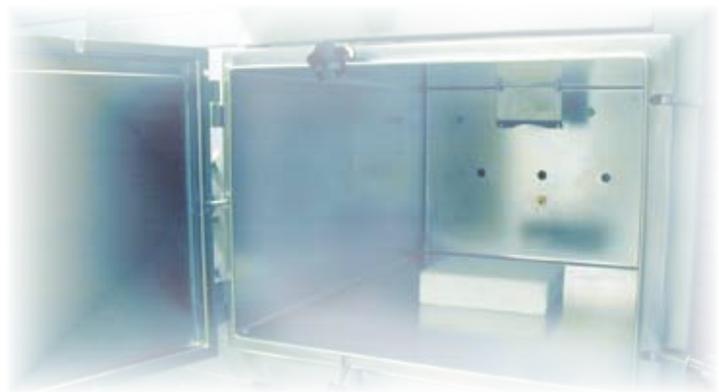
Procédure d'échantillonnage

- L'échantillon est prélevé au centre d'un bloc immédiatement après la deuxième coupe.
- Taille de l'échantillon : 25 cm X 20 cm X 15 cm
- Les échantillons doivent être prélevés dans le bloc moins d'une semaine après sa fabrication, comprimés si nécessaire et immédiatement emballés
- Envelopper hermétiquement et individuellement l'échantillon dans une feuille en papier aluminium puis dans un film en polyéthylène.
- Envoyer 2 échantillons identiques à Eurofins Product Testing A/S (pour les tests). Garder un troisième échantillon sur le site de production pendant 6 mois. Les échantillons doivent porter le même nom / numéro.

- Pour le rapport, préciser :
Famille du produit, qualité de la mousse, numéro de lot, date de production, date de prélèvement et date d'expédition de l'échantillon vers Eurofins Environnement A/S. Tous ces renseignements seront joints à l'échantillon lors de son expédition au laboratoire.

Adresse d'expédition de l'échantillon

Eurofins Product Testing A/S
Smedeskovvej 38
8464 Galten, Denmark
Tel : + 45 70 22 42 76
Email :
producttesting-dk@eurofins.com



Laboratoire de test:

Eurofins Product Testing A/S

- Smedeskovvej 38, 8464 Galten, Danemark, tél +45 7022 4276
- 9 Avenue de Laponie, Les Ulis, 91978 Courtaboeuf Cedex, France, tél +33 1 44 62 79 16
- 2200 Rittenhouse St., Suite 150, Des Moines, IA 50321, USA, tél +1-515-362-5937

Merci de contacter nos sites en

Chine (Shanghai, Shenzhen) - Danemark - France -
Allemagne - Hong Kong - Italie - Pays Bas - Thaïlande -
UK - USA

Vous pouvez également nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante

cov@eurofins.com